

Débat de politique départemental

**Alerte sur la dégradation des conditions d'enseignement et de sécurité
dans le second degré**

Intervention de Séverine BOTTE

Jusqu'en 2021 au moins, 30.000 élèves supplémentaires seront accueillis chaque année dans le second degré.

34.400 pour la prochaine rentrée selon les chiffres du Ministère de l'Education Nationale.

Pourtant, 2.085 postes de professeurs seront supprimés en septembre. Cherchez l'erreur...

Le Ministère a beau expliquer qu'ils seront transformés en heures supplémentaires, sauf que des heures supplémentaires, cela n'a jamais compensé des postes d'enseignants en moins...

Et de toute façon, à l'arrivée, même en comptant ces heures supplémentaires, 365 équivalents temps plein vont bel et bien disparaître, dont 119 pour notre académie.

Sans compter les 400 postes de personnels administratifs rayés des effectifs. 40 seulement concernant l'administration centrale, nous voyons bien que les efforts seront supportés par nos académies.

Et comme la nôtre est justement appelée à fusionner, il y a ici un effet d'aubaine pour diminuer les moyens sous couvert de rationalisation.

Fusion, rationalisation, optimisation toujours les mêmes gros mots pour les mêmes méthodes grossières visant à faire passer des réorganisations pour ce qu'elles sont que très rarement : un plus pour les usagers, les personnels et les enjeux à couvrir.

Bref, la mobilisation des moyens éducatifs dans le second degré est inversement proportionnelle à l'évolution des effectifs.

D'autant que les directives vont dans le sens d'une école de plus en plus inclusive...mais comme d'habitude, sans apporter de réponse quant à la future mutualisation des AVS et la formation des personnels à ce public aux besoins spécifiques.

La diminution drastique du nombre de fonctionnaires, des missions de service public abandonnées ou confiées au privé, avec en parallèle un recrutement massif de contractuels.

Des situations qui ne manqueront pas d'affecter les conditions d'accueil et d'enseignement au sein des 109 collèges que compte notre département.

Un département où des collèges sont déjà sous tension, et un département marqué par un niveau de diplôme moins élevé qu'au niveau national tant pour le Diplôme National du Brevet que pour le BAC.

Fort légitimement, enseignants et parents d'élèves soutenus par certains élus, se mobilisent depuis des mois dans plusieurs collèges du département, inquiets par l'impact de ces décisions sur des établissements aux prises avec des difficultés majeures.

D'autant que ces mesures viennent prolonger une baisse régulière des moyens affectés au Second degré depuis plusieurs années et des collèges déjà touchés par la fin des contrats aidés.

Paul-Eluard à SER, Jean-Charcot à Oissel, Pablo-Picasso à Harfleur, Jean-Moulin, Marcel-Pagnol au Havre, Georges-Braque à Dieppe pour ne citer que les situations que nous connaissons les mieux pour être intervenus et qui, pour la plupart sont situées en REP et REP+.

Dotation Globale Horaire en baisse, suppressions de classes malgré des effectifs stables (Charcot) ou réduction des postes d'assistants éducatifs (Pagnol et Moulin), refus d'inclusion à temps complet des élèves de 6e en SEGPA (Pagnol et Moulin) sont dénoncés à travers le vote de motions par les conseils d'administration, des mouvements de grève ou des journées collèges sans élèves.

Des établissements confrontés pour certains à des carences de cours, notamment en Anglais et en Sciences, lors d'absence prolongée des professeurs concernés (pas de cours d'anglais pendant deux mois pour 6 classes à Romain-Rolland au Havre en début d'année. 3 classes de Courbet sans enseignement d'Anglais et de musique sur un trimestre).

Des établissements pour certains privés de « Devoirs faits », le dispositif d'aide au devoir, faute de crédit, dès le second trimestre.

Des établissements aux classes déjà trop chargées (Pagnol, Picasso), le seuil indicatif de l'allocation progressive des moyens fixant à 23 élèves maximum l'effectif par classe pour les établissements situés en REP+ étant par nature qu'indicatif, est dépassé.

Pourtant, les sureffectifs de classe et les suppressions de postes concourent à accroître les inégalités.

Et des établissements, pour la plupart de ceux que j'ai cité, aux prises avec une évolution des incivilités et des violences comme l'attestent les registres de Santé et Sécurité au Travail.

Car au-delà des problématiques spécifiques à l'Education ;

Au-delà de celles liées à une dégradation des conditions sociales de nombreuses familles ;

Au-delà des conséquences de la sortie totalement incompréhensible de collèges du Réseau d'Education Prioritaire il y a quelques années (Picasso) ;

Et au-delà des particularités que tout parent connaît bien inhérents à la tranche d'âge « compliqué » de nos collégiens et de leur développement personnel :

Des éléments d'ordre sociétaux viennent perturber la vie dans les collèges.

Réseaux sociaux, téléphones portables, addictions aux jeux vidéo alimentent des dérives comportementales qui surgissent dans la vie des classes et des établissements.

Les services de Police nous confiaient récemment avoir noté une progression sensible, en l'espace de quelques années, des faits délictueux et des procédures impliquant des collégiens.

Le système éducatif est confronté à ces situations et comme réponse, on vient lui retirer des moyens d'éducation, d'encadrement et d'accompagnement.

Ces constats, je suis sûre que de nombreux collègues les connaissent et pourtant, nous ne notons pas de réaction forte de la part de notre Conseil départemental.

Certes, et nous lui en sommes très reconnaissants, Nicolas Bertrand relaye personnellement auprès de la Direction de l'Education Nationale, nos interventions. Nous reconnaissons également la réactivité des services à répondre aux demandes des établissements que l'on relaie.

Mais nous parlons ici de la nécessité d'une réaction plus forte de la part de la collectivité en charge des collèges pour exiger des moyens à la hauteur des besoins et des enjeux que je viens de rappeler.

Auprès de la DASEN Direction de l'Education Nationale et du Rectorat. Auprès du Ministère ou encore à travers le CDEN.

Nous devons obtenir une inversion rapide des logiques appliquées au Second degré, à défaut de quoi nous allons connaître un accroissement des difficultés de tout ordre dans nos collèges.

Avant de terminer, J'aurais pu développer le sujet des baisses importantes et successives intervenues dans les Dotations de fonctionnement allouées aux établissements par notre collectivité, je n'ai pas souhaité le faire, même si ce facteur n'aide pas à satisfaire les exigences de moyens que j'ai détaillés.

Tout du moins, à quelques mois de la délibération annuelle relative à cette DGF, nous en profitons pour appeler à cesser les baisses de crédit opéré. Merci.